

6, rue de la Neustrie - BP 4225 - 44342 BOUGUENNAIS CEDEX

Pour plus d'informations [www.platines.sante.gouv.fr](http://www.platines.sante.gouv.fr)  
[www.hopital.fr](http://www.hopital.fr)Statut : PrivéType d'établissement : Participant au service public hospitalier

		Lits d'hospitalisation	Places en ambulatoire
Nombre de lits et places	Médecine, chirurgie, Obstétrique		
	Psychiatrie		
	Soins de suite et de réadaptation	65	10
	Soins longue durée		

Nombre de sites Un

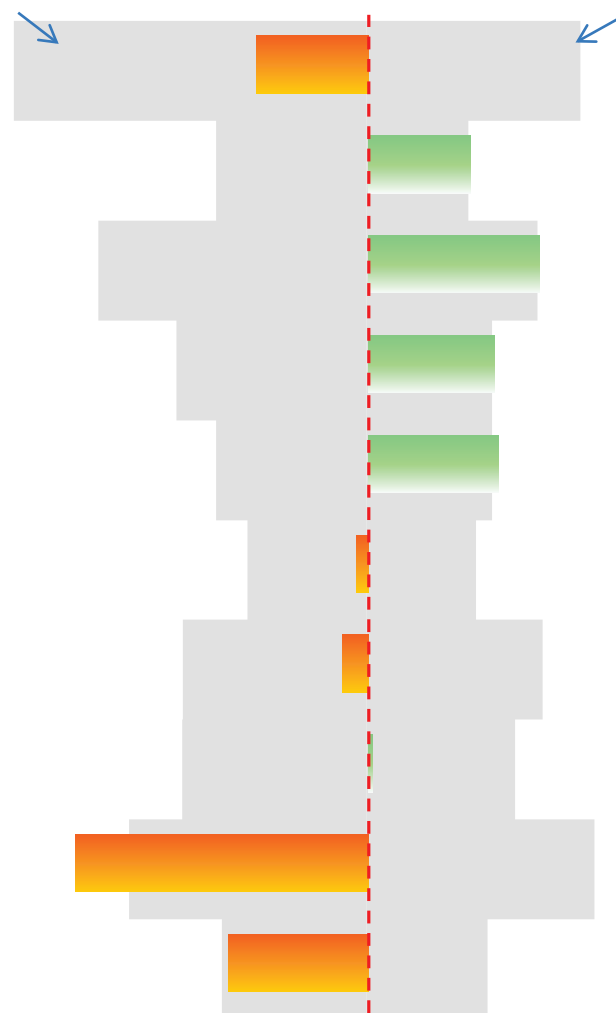
Activités Soins De Suite et De Réadaptation

Secteurs faisant l'objet  
d'une reconnaissance  
externe de la qualité

<b>THEMES D'EVALUATION</b>	<i>Note sur 10 obtenue par l'établissement</i>	<i>Moyenne nationale</i>
PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR_____	7,03	7,79
PRISE EN CHARGE DE LA FIN DE VIE_____	9,24	8,55
QUALITE DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION_____	9,24	8,08
HYGIENE / STERILISATION_____	9,24	8,39
RESPECT DES DROITS DU PATIENT_____	8,97	8,09
CONTINUITE ET ORGANISATION DES SOINS_____	8,11	8,19
PRISE EN CHARGE MÉDICAMENTEUSE_____	7,78	7,96
PREVENTION DES RISQUES_____	8,00	7,97
EVALUATION DES PRATIQUES MEDICALES ET SOIGNANTES_	5,71	7,69
MANAGEMENT_____	7,13	8,08

**PROFIL DE L'ETABLISSEMENT**  
(écart par rapport à la moyenne nationale)

80% des établissements se situent dans cet intervalle



	Axes d'amélioration			
PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR				●
PRISE EN CHARGE DE LA FIN DE VIE	●			
QUALITE DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION	●			
HYGIENE / STERILISATION	●			
RESPECT DES DROITS DU PATIENT	●			
CONTINUE ET ORGANISATION DES SOINS				● ●
PRISE EN CHARGE MÉDICAMENTEUSE	●			
PREVENTION DES RISQUES				● ● ●
EVALUATION DES PRATIQUES MEDICALES ET SOIGNANTES				●
MANAGEMENT				● ● ● ●

**Légende :**

**Un point correspond à un axe d'amélioration.  
La couleur indique le niveau d'importance**

- L'établissement fonctionne très bien sur ce critère
- L'établissement est invité à s'améliorer sur ce critère
- L'établissement doit s'améliorer sur ce critère
- L'établissement doit impérativement s'améliorer sur ce critère

	Axes d'amélioration	
PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR	●	26a : La prise en charge de la douleur est assurée.
PRISE EN CHARGE DE LA FIN DE VIE	●	
QUALITE DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION	●	
HYGIENE / STERILISATION	●	
RESPECT DES DROITS DU PATIENT	●	
CONTINUITE ET ORGANISATION DES SOINS	● ●	27a : Des règles de responsabilité, de présence, de concertation et de coordination sont mises en oeuvre pour assurer la continuité des soins. 28c : L'information contenue dans le dossier du patient est accessible, en temps utile, aux professionnels en charge du patient.
PRISE EN CHARGE MÉDICAMENTEUSE	●	
PREVENTION DES RISQUES	● ● ●	11b : La gestion des risques est organisée et coordonnée 13e : Un dispositif permettant l'alerte, l'identification et la gestion d'un phénomène épidémique est en place 44d : L'efficacité du programme d'amélioration continue de la qualité et de gestion des risques est régulièrement évaluée
EVALUATION DES PRATIQUES MEDICALES ET SOIGNANTES	●	42a : La prise en charge des pathologies et des problèmes de santé principaux fait l'objet d'une évaluation
MANAGEMENT	● ● ● ●	3c : L'amélioration des conditions de travail et la prévention des risques professionnels font partie des objectifs de la politique des ressources humaines. 8d : L'évaluation des personnels est mise en oeuvre. 43c : La satisfaction des correspondants externes est évaluée et prise en compte 44a : Une évaluation de la politique des ressources humaines est mise en oeuvre 44c : Une évaluation du système d'information est mise en oeuvre 44f : La direction et les instances disposent d'éléments permettant des comparaisons avec des établissements similaires.